

Vers des abattoirs paysans : trajectoire, épreuves et portée d'une réappropriation de la mort des animaux d'élevage

Communication au colloque du GIS Démocratie et Participation
Localiser l'épreuve démocratique : assemblages, circulations, imaginaires
14, 15, 16 novembre 2019, MSH de Saint-Denis

Julie Riegel (Centre européen de sociologie et de sciences politiques), Jocelyne Porcher (INRA), Olivier Bel (Confédération paysanne), Stéphane Dinard (Quand l'abattoir vient à la ferme)

La Loi Egalim sur l'agriculture et l'alimentation et son décret du 15 avril 2019 autorisent l'expérimentation pendant quatre ans d'abattoirs mobiles en France, jusque là impossibles à mettre en place¹. Cette ouverture prudente de la norme juridique représente une évolution potentielle pour notre démocratie agricole et alimentaire car elle légalise et légitime une alternative technique, éthique, politique et économique au modèle d'abattoir industriel². En quelques mois, une vingtaine de groupes d'éleveurs se sont déjà saisis de cette opportunité, soutenus par des organisations agricoles, des associations, des collectivités, des consommateurs. Ils s'efforcent d'inventer des prototypes d'abattoirs mobiles répondant aux normes notamment sanitaires, qui permettent l'abattage de leurs animaux dans le respect et la dignité, et qui soient cohérents avec leur vision du métier. Cette communication retrace la trajectoire non linéaire de cette réappropriation progressive de l'abattage de leurs animaux par les éleveurs, les épreuves rencontrées, et leur portée politique et démocratique à différentes échelles. Nous nous appuyons pour cela sur des matériaux hybrides, relevant aussi bien de travaux de recherche achevés et en cours, que de connaissances empiriques et de témoignages personnels.

Le malaise sourd des éleveurs : la recherche comme catalyseur de la parole

A partir des années 1980 avec les travaux de Noëlie Vialles sur les abattoirs des pays de l'Adour³, puis dans les années 2000, des recherches en sciences sociales ouvrent la boîte noire de l'abattoir industriel. Ils documentent, donnent à voir et à entendre les différentes formes de souffrance et de violence que ces abattoirs génèrent pour les animaux et pour les hommes qui y travaillent⁴. Mais c'est aux éleveurs que les enquêtes de Jocelyne Porcher s'intéressent. Elles montrent le malaise diffus, la culpabilité et la souffrance sourde de nombreux éleveurs qui laissent leurs animaux aux portes de l'abattoir, perçu comme une boîte noire. C'est d'autant plus le cas pour les éleveurs travaillant en circuits courts, qui donnent naissance, nourrissent et nouent des liens d'affection avec leurs vaches, leurs moutons, leurs chèvres ou leurs porcs⁵. A la même période, l'ethnographe Catherine Rémy éclaire aussi la mise en œuvre biaisée des normes de bien-être animal dans un contexte productiviste, d'abord attaché à la rentabilité et à la performance du système⁶. L'objectivation des animaux comme des choses, ou au contraire comme des ennemis dangereux, légitime dans les deux cas leur mise à distance et des actes de brutalité⁷. Les travaux de Jocelyne Porcher ont circulé en-dehors des milieux académiques ; ils ont été lus, commentés, discutés au sein des réseaux et des organisations agricoles. La recherche a joué ici un

¹En effet, les législations européenne et française n'interdisent pas les abattoirs mobiles, mais à condition que ces abattoirs répondent à l'ensemble des normes appliquées aux abattoirs fixes. En pratique, jusqu'à la promulgation de cette Loi, les porteurs de projet de ce type d'outils ont reçu depuis dix ans un accueil très défavorable des administrations départementales et de la plupart des institutions agricoles.

² Considérant que les dispositifs d'abattage mobile intéressent également les filières industrielles dans le cadre de créneaux de production de qualité.

³Vialles Noëlie, 1987. *Le Sang et la chair. Les abattoirs des pays de l'Adour*, Edition Maison des Sciences de l'Homme

⁴Guigon Sylvie et Dominique Jacques-Jouvenot, 2007. « Chouquette et Pimprenelle : « Les bêtes curieuses » aux abattoirs », *Travailler*, vol. 17, no. 1, 2007, pp. 179-196.

⁵Porcher Jocelyne, 2003. *La mort n'est pas notre métier*, Éditions de l'Aube.

⁶Rémy Catherine, 2009. *La fin des bêtes. Une ethnographie de la mise à mort des animaux*, Paris, Economica.

⁷Molinier Pascale et Jocelyne Porcher, 2006. « À l'envers du bien-être animal. Enquête de psychodynamique du travail auprès de salariés d'élevages industriels porcins », *Nouvelle revue de psychosociologie*, vol. 1, n°1, 2006, pp. 55-71.

rôle de catalyseur pour lever le couvercle⁸ et mettre en mots un impensé ou une auto-censure des éleveuses et éleveurs vis-à-vis des conditions de mise à mort de leurs animaux, porter leur parole dans l'espace public, et redonner de la légitimité à des rationalités affectives et relationnelles.

A la fin des années 2000, des voix individuelles se font aussi entendre. Stéphane Dinard, éleveur de porcs rustiques en Dordogne, s'installe en 2007. L'abattoir de proximité où il se rend n'a que deux salariés : il est à taille humaine ; néanmoins le malaise le gagne. Bientôt, il assume publiquement l'abattage illégal de ses animaux à la ferme, en s'entourant de professionnels de la mise à mort et de la découpe afin d'être irréprochable en matière de normes sanitaires et réglementaires. Cette étape incontournable de l'élevage ne doit pas être pour ses animaux un jour de stress, de peur et d'effarement, mais un jour comme les autres, dans les espaces où ils sont nés et ont grandi. Abattre à la ferme, avoir droit de regard sur la découpe et assurer par soi-même la transformation, comme il le fait, c'est aussi une garantie de transformation de l'entièreté de l'animal, et de la qualité de la viande. Sans le revendiquer comme tel, il fait alors acte de désobéissance civile, en refusant publiquement de consentir à une procédure d'abattage certes légale, mais qui nie son sens de la responsabilité, sa vision du métier et son éthique envers lui-même, ses animaux, et ses clients⁹.

En 2013, des enquêtes collectives initiées par des chercheurs de l'INRA¹⁰ en collaboration avec la Confédération paysanne, ainsi qu'un colloque auquel des éleveurs prennent part,¹¹ révèlent que la parole publique de Stéphane exprime le vécu de nombreux paysans. Ces enquêtes aboutissent à l'édition en 2014 du « Livre blanc pour une mort digne des animaux », préfacé par la philosophe Elisabeth de Fontenay. Les témoignages recueillis montrent que tuer les animaux n'est pas anodin pour les éleveurs, et que le sujet est douloureux. Mais il s'agit d'un « mal nécessaire », d'« un mal pour un bien, d'un mal pour des biens » (*ibid*, p. 62). Les éleveurs se posent beaucoup de questions, même s'ils disent qu'il est préférable de ne pas trop s'en poser, et qu'une ritualisation et un travail de deuil sont de toute façon impossibles avec l'abattoir, car il n'y a pas d'espace de parole pour cela. Dans leur souci moral, la mise à mort n'est pas envisagée comme un acte à considérer isolément, mais comme une étape incontournable et difficile de leur métier, sur laquelle ils aspirent à reprendre un certain contrôle. Ce Livre blanc est à la fois un recueil de témoignages sur les effets des abattoirs industriels, un manifeste sur le sens de l'élevage paysan, et un outil de plaidoyer pour des alternatives légales aux abattoirs industriels. Il est diffusé à une centaine de députés, dont seulement deux accusent réception.

Pour autant, si le principe d'une alternative aux abattoirs classiques suscite l'intérêt des éleveurs, la mobilisation collective dans les territoires est faible. Reprendre le contrôle de l'abattage semble impossible pour ces derniers : impossible à autoriser par les services administratifs et vétérinaires, impossible à financer, impossible à imaginer. Pour d'autres, lorsque des abattoirs de proximité perdurent et que les relations sont de confiance avec les employés, continuer à déléguer reste la meilleure option. Alors que le nombre d'abattoirs en France diminue drastiquement (400 en 2003, 250 en 2019), augmentant la dépendance des éleveurs à des filières longues et intensives, la reprise d'abattoirs en faillite par les paysans devient une priorité pour les organisations professionnelles.

⁸ Voir Porcher J., Daru E., 2005. *Concevoir des alternatives à l'organisation industrielle du travail en élevage. Un camion pour le transport et l'abattage des animaux*. FaçSADe n°23. <http://www.agrobiosciences.org/IMG/pdf/fasad23.pdf>

⁹ Ogien A. et S. Laugier, 2011. *Pourquoi désobéir en démocratie ?* Editions La Découverte, Paris.

¹⁰ Collectif Animal's Lab de l'UMR Innovation, animé par J. Porcher

¹¹ 5 et 6 décembre 2013, Strasbourg. "Déshumaniser, désanimaliser. De l'abattoir à la viande in vitro". Partenariat Animal's Lab (ANR COW) et Université de Strasbourg. Présidé par Elisabeth de Fontenay

Le droit à l'alternative : résistances administratives, activisme, avancées politiques

En 2015 et 2016, la Fadear¹², en partenariat avec l'INRA, se voit refusée coup sur coup par le ministère de l'agriculture deux projets sur l'abattage de proximité (Casdar). Ils s'intitulent : « Abattoirs de proximité et respect de l'animal. Reconquérir les territoires et les esprits » et « Favoriser l'abattage de proximité : répondre aux besoins des hommes et des territoires, dans le respect des animaux », ce dernier étant soutenu financièrement par la Fondation de France¹³.

Afin de ne pas attendre les résultats d'un éventuel troisième dépôt, et devant l'indifférence manifeste du ministère de l'agriculture face à l'urgence, le Collectif « Quand l'abattoir vient à la ferme » (maintenant association), est fondé en 2015 par Jocelyne Porcher et Stéphane Dinard. Il s'agit de mobiliser des acteurs de la société civile. Des syndicats agricoles, des directeurs d'abattoirs, des associations de protection animale, des éleveurs et des consommateurs adhèrent au collectif, lui conférant une légitimité de représentation. L'objectif du collectif est de permettre aux animaux de naître, vivre et mourir à la ferme, en accord avec les éleveurs et les services locaux de l'État. Des éleveuses et éleveurs mènent en parallèle un travail d'enquêtes en Suède, en Allemagne, en Autriche, en Suisse sur les systèmes d'abattage mobiles existant, se documentant sur leur coût de construction, leur rationalité économique, leurs caractéristiques techniques, et leur conformité sanitaire et réglementaire - caisson d'abattage à la ferme ou camion-abattoir mobile.

Si les paysans et les organisations qui les représentent gagnent en expertise, en arguments, en crédibilité vis-à-vis des chambres d'agriculture, des directions départementales de l'alimentation et des vétérinaires, les pouvoirs publics ne se saisissent toujours pas du sujet. Les abattoirs ont pourtant été jusqu'aux années 1970 essentiellement publics. Mais leur nombre a depuis été divisé par quatre en France, entraînant la fermeture des abattoirs municipaux de proximité, au profit de plus gros outils de type industriel et souvent privés.

Dans ce contexte, la diffusion sur le web des vidéos de l'association L214 montrant des actes de cruauté envers les animaux dans les abattoirs du Vigan et d'Alès peut apparaître comme un événement déclencheur¹⁴. Qu'ils soient décrits comme des lanceurs d'alerte, ou comme de dangereux radicaux maîtrisant parfaitement les stratégies de communication, les militants vegan ont provoqué le choc dans les réseaux sociaux, dans les médias, et chez certains éleveurs. Les positions extrêmes du mouvement, abolitionniste contre l'élevage (et pas seulement contre les systèmes industriels), ont aussi renforcé le rapprochement entre des collectifs agricoles et des associations *welfaristes* de bien-être animal. Face à la polémique, une commission parlementaire est nommée en 2016 afin d'enquêter sur les conditions d'abattage des animaux de boucherie. Dans ses conclusions finales, la commission préconise de soutenir à titre expérimental la mise en service de quelques abattoirs mobiles en France. Son rapport fait aussi le constat d'une baisse des volumes abattus dans les abattoirs, conséquence directe de la baisse de la consommation de viande et de la fragilité économique d'une activité difficilement rentable.

Le 11 décembre 2017, une Tribune signée par la Confédération paysanne, le Collectif « Quand l'abattoir vient à la ferme », la FADEAR et vingt organisations, dont France Nature Environnement, Biocoop, Nature et Progrès, revendique la mise en place d'outils d'abattage à la ferme en lien avec des abattoirs de proximité. La tribune stipule que ces outils « répondent à une demande sociétale en terme de santé publique, de qualité des aliments, d'éthique et des respect des animaux et de leur bien-traitance, ainsi qu'aux besoins d'un élevage durable, rémunérateur, diversifié, et respectueux

¹² La FADEAR est le réseau de l'agriculture paysanne, c'est une fédération proche de la Confédération paysanne qui regroupe les Associations pour le développement de l'emploi agricole et rural,

¹³L'avis du ministère en juillet 2016 sur ce deuxième projet explique ainsi pourquoi il n'a pas été « lauréat » : « L'abattage de proximité est un enjeu important pour les filières d'élevage. Le partenariat envisagé présente de l'intérêt. Toutefois, certaines remarques de la manifestation d'intérêt ne sont pas clairement prises en compte, particulièrement la recommandation d'une collaboration plus étroite avec les services de l'Etat qui est obligatoire du fait de la dimension réglementaire importante du projet. L'aspect formation n'est pas assez développé. Le transfert et la valorisation des résultats devraient être décrits plus précisément, ce qui permettrait notamment de mieux identifier les acteurs intéressés par ces résultats. »

¹⁴ Sur les stratégies de communication de L214, lire Porcher J., 2019. *Cause animale, cause du capital*. Editions le Bord de l'Eau.

des territoires et des paysans ». Les arguments se sont affinés, les acteurs enrôlés se sont diversifiés. La réappropriation de l'abattage des animaux par les éleveurs, et la possibilité de disposer d'alternatives au système d'abattage en place, sont posés comme un enjeu de société et de bien commun.

Dans le cadre de la nouvelle loi sur l'agriculture et l'alimentation, les parlementaires adoptent dans la nuit du 27 au 28 mai 2018 l'article 13, qui autorise l'expérimentation d'abattoirs mobiles pour une durée de quatre ans, dans l'objectif d'identifier les éventuelles difficultés d'application de la réglementation européenne. Chaque expérimentation doit faire l'objet d'une évaluation, notamment de sa viabilité économique et de son impact sur le « bien-être animal ». Elle doit recevoir un agrément délivré par le Préfet pour bénéficier des inspections et de l'évaluation par les pouvoirs publics, comme pour n'importe quel abattoir. Les normes politiques puis administratives ont commencé à bouger, rendant possible la mise en place d'abattoirs paysans. Une brèche s'ouvre vers un autre modèle agricole, redonnant du pouvoir d'agir aux éleveurs et aux consommateurs.

Les outils d'abattage paysan : des assemblages délicats et complexes

En Lozère, en Côte-d'Or, dans le Var, en Mayenne, en Loire Atlantique, en Corse, en Dordogne, dans le Lot, la Creuse, le Luberon... depuis la parution du décret en juin, les groupes d'éleveurs souhaitant expérimenter des outils d'abattage mobile essaient. Les projets qui se dessinent sont tous différents, selon la répartition géographique de leurs fermes, la présence ou non d'abattoirs fixes de proximité, les espèces et les effectifs de leurs troupeaux, les modalités de vente directe, le degré d'implication des collectivités... Les têtes de réseaux favorisent la circulation des expériences, la mise à disposition de financements pour des visites de projets, la rencontre des administrations, et apportent du conseil technique et juridique.

Mais la concrétisation est longue, compliquée et fragile, tout étant à inventer. L'ingénierie technique et administrative à s'approprier est considérable, et le caractère collectif, horizontal de cette appropriation demande du temps. Le manque de temps est un frein structurel à ces processus, qui sont contrariés par la mise-bas, la montée en alpages, la saison des marchés de plein vent, les campagnes de vaccination. La viabilité économique des abattoirs mobiles inquiète, la plupart des éleveurs intéressés ayant finalement de petits effectifs d'animaux à faire abattre sur une à deux périodes par an. Le rendement est difficile à modéliser, il dépend du caractère plus ou moins public ou privé de l'outil, mais aussi des opportunités de partenariat avec d'autres acteurs de la filière susceptibles de les utiliser, comme les bouchers, notamment les bouchers hallal.

Un équilibre est aussi à trouver entre désir d'autonomie, d'auto-gouvernement des éleveurs sur ces outils, et le maintien d'un engagement de l'État. Une approche très libérale des autorités publiques pourrait conduire à laisser tous les risques aux éleveurs, notamment la prise en charge des contrôles sanitaires.

Par ailleurs, les éleveurs intéressés par ces nouveaux outils n'ont pas toujours une histoire commune, des affinités politiques et syndicales, ou simplement l'expérience réussie de projets collectifs. L'interconnaissance et la confiance restent à consolider dans certains territoires.

Les discussions concrètes sur le prototype de camion mobile dans le Luberon montrent aussi l'enchevêtrement permanent de différents registres de rationalités, de sensibilités et de besoins, difficiles à concilier. Concevoir un outil d'abattage, c'est discuter de l'architecture de la rampe d'accès pour sécuriser l'animal, et du mode de son étourdissement ; du type de barrière dans les parcs (enclos) pour que les bêtes s'y sentent bien ; de la présence de fenêtres sur les côtés ou sur le toit, pour bénéficier de la lumière du jour mais aussi être vu ou ne pas être vu de l'extérieur. Du choix politique, également, de positionner le camion d'abattage sur la place du village pour redonner sa place à la mort dans nos sociétés, ou de l'éloigner des agglomérations pour éviter les tensions potentielles.

Un questionnement important traverse en outre les collectifs d'éleveurs. Le modèle économique des outils mobiles d'abattage nécessiterait que certains éleveurs deviennent tâcherons : qu'ils prennent pied sur la chaîne d'abattage les jours de mise en service, afin d'éviter des charges fixes de salariat.

Les trois abattoirs fixes de proximité repris par des éleveurs en France (à Die, au Vigan, à Guillestre) ont nécessité une telle organisation. Cette éventualité n'a rien d'une évidence. Si beaucoup d'éleveurs abattent de temps en temps leurs animaux à la ferme, le faire de manière plus systématique est une autre histoire. D'autres ont toujours déposé leurs animaux à l'abattoir en s'efforçant de ne pas trop y penser, tandis que certains s'interrogent sur cette nouvelle charge physique et morale, à intégrer à un quotidien déjà saturé.

A cet égard, l'expérience des éleveurs tacherons de l'abattoir de Guillestre (Hautes-Alpes) apporte des éclairages. Sur la centaine d'éleveurs ayant décidé de reprendre cet abattoir, à la suite de son dépôt de bilan, dix se sont engagés à le faire tourner, et l'assument toujours quatre ans après. Un mardi matin sur la chaîne, jour de mise en service de l'abattoir, les éleveurs au travail accueillent un groupe de paysans du Luberon. Ils parlent des animaux. Les bêtes arrivent le matin même, elles sont calmes. Elles n'ont plus à se mélanger la nuit avec d'autres espèces, avec des odeurs inconnues. Ils parlent aussi de cette nouvelle composante de leur métier : « Ici on n'a pas de pression. On peut discuter, on n'a pas un chef qui va venir. Je pense que c'est très différent des conditions de travail en industrie »¹⁵. Les éleveurs en visite constatent qu'il n'y a pas de bruit. De la place, et du temps, entre chaque carcasse. Pas de cris. Une odeur pas très forte. Si un éleveur met plus de temps à effectuer sa tâche, les autres l'attendent, ou viennent l'aider. Les postes peuvent tourner, même s'il y a une certaine spécialisation. Pas de cadence, pas de patron, pas d'objectifs de productivité : le but de la coopérative qui gère l'abattoir est d'être classé A, donc reconnu comme parfaitement aux normes. Et d'atteindre un équilibre financier confortable pour la pérennité de l'abattoir sur le territoire.

L'abattoir paysan de Guillestre illustre bien les possibilités d'innovation qu'ouvre la réappropriation de l'abattage par les éleveurs. En terme d'organisation du travail, de la filière, et des systèmes alimentaires. L'abattoir est géré en scic : société coopérative non limitée, à laquelle des éleveurs, des consommateurs, des collectivités, des bouchers ou des restaurateurs peuvent prendre part, et bénéficier de tarifs préférentiels. Quant aux éleveuses et éleveurs tacherons, ils n'ont pas plus de privilèges que les autres adhérents de la scic, d'autant qu'ils ne sont pas salariés, mais seulement dédommés. Ce statut de quasi-bénévole, couplé à leur acquisition d'un savoir-faire singulier, leur confère une très forte légitimité sociale et technique. Les éleveurs tacherons constatent aussi, en prenant acte de ce paradoxe, qu'ils se retrouvent finalement avec plaisir chaque mardi à l'abattoir, pour partager des soucis, discuter, rompre un certain isolement. Ces aspects compensent la difficulté de leur tâche à laquelle aucun des éleveurs rencontrés ne s'habitue, ni ne banalise.

Une dynamique de redevabilité et de réciprocité entre éleveurs du territoire peut également s'observer. Ceux qui amènent leurs animaux à l'abattoir le mardi les laissent en effet entre les mains de pairs, habitués à manipuler les animaux, mais aussi aptes à jauger leur état de santé et leurs modalités d'élevage. Les éleveurs tacherons, quant à eux, ont à cœur de tuer, écorcher, éviscérer, ressuyer, découper avec soin, et que les carcasses récupérées le vendredi matin soient jugées impeccables.

A l'échelle du territoire, enfin, l'abattoir devient un pivot, un interlocuteur pour une maison de retraite, une centrale de cantine, un restaurateur, qui souhaitent s'approvisionner en viande locale et de qualité. Les services de découpe et de conditionnement ouverts il y a un an dans l'abattoir amènent en outre certains éleveurs à limiter leur dépendance aux coopératives de gros et à privilégier la vente directe, dans laquelle ils ont la maîtrise des prix. En vente directe, ils peuvent en outre établir leurs propres normes de ce qu'est une bête bien née, bien élevée, bien tuée, et défendre leurs critères de qualité de bouche.

¹⁵Abattoir de Guillestre, 30 avril 2019

Conclusion

La mise en place d'outils d'abattage gérés par les éleveurs, que ces outils soient fixes ou mobiles, est une réponse aux besoins des éleveurs paysans, mais aussi de plus en plus de consommateurs¹⁶. Si l'on considère que « manger, c'est manger des valeurs »¹⁷, ces abattoirs paysans sont une possibilité d'innovation de nos systèmes alimentaires. Ils répondent notamment aux valeurs des flexitariens, ou de végétariens qui consomment des produits laitiers et des œufs, et sont donc aussi concernés par les questions d'abattage.

Il serait ainsi tentant d'assigner aux éleveurs la prise en charge d'un abattage digne, moralement acceptable, des animaux que nous mangeons, et de mettre en place une nouvelle forme de délégation, à l'abri des regards. Le partage juste et équitable des responsabilités et des charges dans notre société implique cependant qu'un soutien politique, une reconnaissance sociale et une facilité d'exercer soient mis en place, et que ces outils d'abattage reposent sur une gouvernance et des responsabilités partagées¹⁸.

Les modes de dispositifs d'abattage des animaux dans nos sociétés ont évolué selon les régimes de sensibilité en vigueur, et les prescriptions des corporations dominantes du secteur¹⁹. Avec l'industrialisation des productions animales, les enjeux politiques et éthiques de ces dispositifs sont devenus considérables. Ils peuvent conduire à des systèmes de domination et d'inégalités extrêmes, ou au contraire mettre à l'épreuve nos capacités d'humanisme et de soin, selon les régimes de savoirs et de pouvoirs qui les sous-tendent.

Les processus de réappropriation de l'abattage en cours ont ainsi une portée démocratique importante. D'abord en terme de démocratie représentative, en considérant que l'adjectif « démocratique » désigne une décision rendue légitime par la règle de la majorité, mais aussi le fait que cette décision n'attente en pratique ni à l'égalité, ni à la liberté, ni à la dignité des personnes²⁰. Ensuite en terme de démocratie alimentaire, c'est à-dire à la possibilité, pour les individus, de définir et de contrôler leur alimentation en étant informés sur ses modalités de production et leurs implications sur la société²¹. Enfin en considérant que la notion de démocratie ne se limite pas à un système politique reposant sur les urnes, mais à un genre de vie et des pratiques sociales²². Dans son ouvrage *La démocratie aux champs*, Joëlle Zask montre comment les pratiques et les imaginaires paysans ont d'ailleurs contribué à l'histoire et aux idéaux de la démocratie : la conception première de la citoyenneté y est inspirée des modes de vie des fermiers, et se fonde sur la liberté d'agir, d'expérimenter, de gouverner ses affaires et d'en assumer les conséquences. Même contraints dans des relations de dépendance économique et politique, les paysans valorisent l'indépendance et l'autonomie, qui participent de leur identité, de l'adaptabilité de leurs pratiques et de leurs stratégies de résistance²³.

¹⁶Un sondage Ipsos commandé en 2016 par la Fondation Daniel et Nina Carasso indique que 47 % des français déclarent consommer plus de produits respectueux du bien-être animal depuis deux ans. <https://www.ipsos.com/fr-fr/alimentation-durable-les-francais-de-plus-en-plus-attentifs-ce-quils-mangent>

¹⁷Coutellec Léo et Jean-Philippe Pierron, 2017, « Penser une éthique alimentaire. Dossier thématique : se nourrir, un enjeu éthique », *Revue française d'éthique appliquée*, 2017/2, n°4, p. 19-24.

¹⁸Laugier Sandra (dir.), 2012. Tous vulnérables ? *Le care, les animaux et l'environnement*, Petite bibliothèque Payot.

¹⁹L'évolution historique des régimes de sensibilité à l'égard de la mise à mort des animaux, et leur hétérogénéité selon les classes sociales, les métiers, et les normes dominantes en vigueur, est décrite par Damien Baldin, 2014, « De l'horreur du sang à l'insoutenable souffrance animale: Élaboration sociale des régimes de sensibilité à la mise à mort des animaux (19^e-20^e siècles). *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 123(3), 52-68.

²⁰Blondiaux Loïc, 2008, *Le nouvel esprit de la démocratie*, La République des idées ; Ogien Albert, Laugier Sandra, *Antidémocratie*, La Découverte, 2017, p. 10.

²¹Renting Henk and al. 2012, « Building Food Democracy: Exploring Civic Food Networks and Newly Emerging Forms of Food Citizenship », *International Journal of Sociology of Agriculture and Food*. Voir aussi *Transrural Initiatives*, n°140, janvier-février 2017;

²²Gérard Wormser, « Entre autres. À propos de Participer. Essai sur les formes démocratiques de la participation, de Joëlle Zask », *Sens public* 2014/6, <http://www.sens-public.org/spip.php?article1087>.

²³Scott J. C. 1998, *Seeing Like a State*, Yale University Presse ; Stock P.V., Forney J., 2014, « Farmer autonomy and the farming self ». *Journal of Rural Studies* 36, 160-171.